



Agriculture
Alimentation
Pêche & Forêt

Union des Syndicats Force Ouvrière

du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire

N/Réf : MTD/MJP

Objet : Dossier promotions

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation,
de la Pêche, de la Ruralité
et de l'Aménagement du Territoire
78 Rue de Varenne
75349 – PARIS 07SP

Paris le 27 janvier 2012

Monsieur le Ministre,

Lors de la réunion du 19 janvier dernier, M. Philippe MERILLON, DRH du MAAPRAT, nous a présenté :

- ✓ le ratio promus/promouvables du 8^{ème} échelon, dit « échelon spécial » pour les adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe ayant 3 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon,
- ✓ l'état d'avancement du dossier « taux promus/promouvables » pour les autres agents.

Les propositions avancées par l'administration sont inacceptables.

1/ Ratio promus/promouvables du 8^{ème} échelon – Catégorie C – filière administrative

Nous avons constaté :

- **l'iniquité** de cet échelon dit « spécial » vu l'accès contingenté et ouvert sur liste d'aptitude uniquement pour les C administratifs alors que les C techniques y accèdent sans barrière,
- les répercussions sur le montant des retraites, qui seront loin d'être négligeables, cet échelon est assimilé à un grade d'avancement pour l'obtention de 14 points d'indice.
- le caractère **discriminant** de ce 8^{ème} échelon car le corps des adjoints administratifs est principalement composé de femmes. Ce seront donc elles, les femmes, qui une fois de plus seront le plus durement touchées !

Nous demandons donc « l'égalité de traitement » entre la filière C technique et la filière C administrative !

2/ Ration promus/promouvables des autres catégories

Là aussi, nous constatons une diminution drastique de ces taux.

Pour toute la filière administrative :

Catégorie A : la diminution du taux de 13 % à 7 % sur 3 ans ! Voudrait-on faire « financer » le GRAAF par la diminution de ce taux ?

Catégorie B : là aussi, proposer « brutalement » une diminution de 15 % à 10 % pour le grade de classe exceptionnelle est un non sens !

L'administration a-t-elle oublié que la mise en place du NES avait pour but de créer une grille indiciaire identique pour les filières administrative et technique ?

.../...

Catégorie C : Un petit rappel : lors de nos diverses réunions en groupes de travail, il avait été acté par l'administration que l'on garderait un pied de filière de 5 % dans le grade Adjoint Administratif 2^{ème} classe, d'où la nécessité de maintenir un taux de 40 % de promotion. Là aussi, l'administration nous propose un taux dégressif ramenant le taux de 40 à 25 % en 2014.

3/Filière C technique :

Concernant le grade de principal de 1^{ère} classe, porter une diminution progressive toujours sur 3 ans du taux de 30 % à 21 % retardera d'autant les agents aux critères de promouvabilité pour la liste d'aptitude en B technique! Rappelons quand même que ces agents exercent déjà pour la plupart des missions de cadre B technique.

Vous comprendrez donc, Monsieur le Ministre, notre colère face à ces propositions !

Vos collaborateurs nous ont expliqué en long et en large :

- l'argumentation choc de M. le Président de la République : moins de fonctionnaires mais mieux rémunérés (RGPP oblige),
- que notre ministère était un ministère vertueux,
- que l'interministérialité allait être un atout supplémentaire pour les agents du MAAPRAT.

Nous constatons le contraire !

Vous nous avez affirmé avec force et à maintes reprises (et dernièrement, dans votre discours des vœux du 24 janvier) votre souci de défendre énergiquement vos agents. **Vous avez là l'occasion de passer à l'action et de prouver votre détermination en portant à bout de bras le dossier des promotions à défaut de celui des rémunérations !**

Nous vous remercions donc de bien vouloir nous informer quelles sont les actions que vous envisagez pour porter ce dossier « qui vous tient tant à cœur ».

Je vous prie de croire, monsieur le ministre, à notre détermination syndicale

la Secrétaire Générale Adjointe
Marie Joëlle PETIOT